

# Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

## □ LE RISQUE D'AVALANCHE

La commune des Houches compte sur son territoire 15 couloirs d'avalanche identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA), document établi par le CEMAGREF, dont 6 présentent un risque marqué pour les populations et l'urbanisation.

Les avalanches peuvent avoir des conséquences très lourdes et provoquer d'importants dégâts aussi bien en zone de haute montagne que dans certains secteurs habités.

## □ TYPOLOGIE DES AVALANCHES

### Les facteurs favorisant les risques d'avalanches :

- Une chute de neige abondante (>30 cm), la pluie, le vent, le redoux ...
- Les caractéristiques du terrain : rupture de pente convexe, roches lisses, herbe haute
- Le passage des skieurs ou randonneurs
- Des chutes de séracs

### Il existe différents types d'avalanches :

#### ● LES AVALANCHES DE PLAQUES

Les plaques se forment sous l'action du vent ou après une importante chute de neige.

L'instabilité de ces plaques tient essentiellement à la présence d'une sous-couche fragile.

Une surcharge peut provoquer la rupture et le départ instantané de la plaque.

Généralement, les zones d'écoulement et d'arrêt de ces avalanches sont parsemées de blocs de neige dure.

#### ● LES AVALANCHES DE POUDREUSE

L'avalanche de neige poudreuse est précédée d'un puissant souffle de vent.

Son écoulement se fait en surface comme un fluide dense et sous forme d'aérosol, mélange de neige et d'air.

Les plus grosses d'entre elles déferlent à très grande vitesse, jusqu'à 200 ou 300 km/h et peuvent provoquer d'énormes dégâts.

#### ● LES AVALANCHES DE NEIGE HUMIDE

L'avalanche de neige mouillée est liée à la présence d'eau liquide dans la neige.

Elle est très fréquente au printemps, lors de la fonte, au moment où les températures sont plus élevées. C'est une avalanche très lourde, qui progresse à une vitesse de quelques km/h jusqu'à 60 km/h maximum.

## LISTE DES SITES AVALANCHEUX LES PLUS SIGNIFICATIFS :

### - Taconnaz :

Peut affecter le secteur de Taconnaz jusqu'à la côte 1060 m

### - Bourgeat :

Peut affecter les secteurs du Bois-Rond – Sommets du Pont et des Granges

### - Griaz/Arandellys :

Peut affecter secteurs du sommet des Faux et du Tourchet

### - Nant Fresney :

Peut affecter les secteurs de l'Ormeu – des Gens – Chef-Lieu

### - La Gde Combe/Les Chavants :

Peut affecter les secteurs des Creuses et le secteur des Amis de la Nature

### - Chailloud :

Peut affecter la Rte de Merlet et la voie ferrée Les Houches/Chamonix

# Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

## RAPPEL DE QUELQUES EVENEMENTS

### Février 1999 :

En Février 1999, l'activité avalancheuse a été très importante sur l'ensemble des Alpes du nord. Aux Houches, le risque maximum d'avalanche a nécessité l'évacuation, à titre préventif, des habitants des villages du Bois-Rond, Sommet du Pont et des Granges ainsi que les habitations situées en zone de risque fort d'avalanche au PPR.

### 26 Décembre 1993

Avalanche du Bourgeat, due à une chute de séracs depuis l'Aiguille du Goûter. Le souffle a endommagé la colonie de l'AROEVEN au Bois Rond, ainsi que des dommages aux toitures dans les secteurs du Bois-Rond et du Tremblay.

### 20 Mars 1988

Avalanche de Taconnaz. Un front de neige atteint les habitations du bas du hameau Vers-le-Nant (Chamonix). Deux maisons sont endommagées ainsi que l'hôtel des 2 Glaciers. Un pylône de la ligne EDF est détruit.

### 10 Février 1984 :

Avalanche de Chailloud : 40 ha de futaie en forêt communale sont rasés. La voie ferrée est fermée sur 450 m. L'Arve est atteinte.

### 16 Avril 1984

Avalanche de Taconnaz : des habitations sont endommagées dont une ferme datant du 18<sup>ème</sup> siècle.

### 06 Avril 1962 :

Avalanche du Nant Fresney : Arrivée jusqu'au cimetière des Houches. Un chalet est détruit et 90 m<sup>3</sup> de bois en forêt sont rasés.

## LES MESURES PRISES

### Mesures de prévision

- Surveillance du manteau neigeux
- Bulletin d'estimation du risque d'avalanche diffusé quotidiennement durant l'hiver par la station Météo France de Chamonix

### Mesures de prévention

- Inventaire des couloirs d'avalanche par l'intermédiaire de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CPLA).
- Pour les domaines skiables, fermeture des pistes
- Maîtrise de l'urbanisation : réglementation par le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)
- Mise en place d'un Plan de Secours Communal intégrant le plan d'évacuation.

### Quelques mesures de protection

- Construction des digues paravalanches dans la partie aval du cône de déjection fluvio-glaciaire de Taconnaz en 1985, 1986 puis 1994.
- Construction, en 1998 à l'aval du cône de déjection du glacier du Bourgeat
  - . d'une digue frontale de 15 m de haut
  - . aménagement de zones de dépôt

## Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

### □ AVALANCHES DANS LES SECTEURS HABITES ET SUR CERTAINS AXES DE CIRCULATION

Les avalanches peuvent atteindre certains secteurs habités et/ou axes de circulation de la commune. Il faut donc rester vigilant durant la période hivernale et consulter régulièrement les bulletins météorologiques diffusés par Météo France. Si le danger est trop important dans certains secteurs de la commune, ces secteurs seront susceptibles d'être évacués.

#### **LES BONS REFLEXES**

**Les consignes de sécurité**

#### **SI VOUS ETES A L'INTERIEUR**

##### **RESTEZ A L'INTERIEUR**

**PROTEGEZ-VOUS** : fermer les volets  
et **NE RESTEZ PAS** dans les pièces  
les plus exposées

Si possible, **REFUGIEZ-VOUS** dans  
les locaux en sous-sol

**NE LAISSEZ PAS SORTIR** les  
enfants

#### **SI VOUS ETES A L'EXTERIEUR**

**ENTREZ** dans le bâtiment le plus  
proche et **PROTEGEZ-VOUS** en  
fermant les volets

**VEILLEZ** à ce que votre véhicule ne  
gêne pas l'intervention des autorités.

#### **IMPORTANT**

Suivre les instructions de sécurité  
sur  
Radio Mont-Blanc

#### **LES BONS REFLEXES**

**Les consignes d'évacuation**

#### **A LA DEMANDE DU MAIRE VOUS DEMANDANT D'EVACUER**

##### **PREPAREZ-VOUS**

avec des vêtements chauds

**EMPORTEZ** vos papiers d'identité et  
les médicaments indispensables  
uniquement.

**COUPEZ** : le gaz – l'électricité – l'eau

##### **RENDEZ-VOUS AU POINT**

**D'ACCUEIL** indiqué par la Mairie

**ECOUTEZ** attentivement les  
consignes données par la Mairie et les  
autorités

##### **NE REVENEZ PAS EN ARRIERE**

En cas de départ anticipé ou de  
relogement par vos propres  
moyens, vous devez  
impérativement donner votre  
adresse à la Mairie

Pour tous renseignements  
contactez la Mairie 04.50.54.40.04